

POUR QUELS INVESTISSEMENT?



Moderniser votre local

Travaux d'aménagement, rénovation ou embellissement de votre point de vente.
Pour améliorer l'accueil de vos clients et valoriser votre activité.



Investir dans du matériel

Achat ou renouvellement d'équipements nécessaires à votre activité.
Pour gagner en efficacité, développer votre offre ou améliorer vos conditions de travail.



Développer le numérique

Équipements informatiques, outils numériques ou solutions digitales.
Pour moderniser votre activité, votre gestion ou votre relation client.



Reprendre une entreprise

Investissements liés à la reprise et à la relance d'une activité existante.
Pour faciliter la transmission d'un commerce ou d'une entreprise artisanale et accompagner son nouveau développement.



NOUS CONTACTER



CDC du Pays Foyen
07.76.04.92.42



PETR du Grand Libournais
06.34.03.44.95



L'ACP (Action collective de proximité) soutient les projets de **modernisation, d'aménagement, d'équipement, de reprise et de développement** des **commerçants et artisans.**



L'ACP QU'EST CE QUE C'EST ?

L'Action Collective de Proximité (ACP) est un dispositif destiné à accompagner les artisans et commerçants du Grand Libournais dans leurs projets de développement.

Les critères d'éligibilité

- ✿ Avoir une activité de commerce et/ou d'artisanat et/ou de restauration
- ✿ Etre immatriculé depuis au moins 1 an
- ✿ Etre dans un centre ville/bourg du Grand Libournais

Modernisation d'un local, nouveaux équipements, transition numérique, reprise d'activité... l'ACP peut vous permettre de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et d'une aide financière pour vos investissements.

Une action locale pour des résultats durables !



LE PARCOURS ACP

1 Prise de contact

Vous échangez avec votre **référént ACP** (communauté de communes, partenaires, PETR) pour présenter votre projet et vérifier qu'il correspond aux **critères du dispositif**.

2 Pré-visite

Un premier rendez-vous permet de mieux comprendre **votre activité, vos besoins et votre projet d'investissement**.

3 Bilan-conseil

Un diagnostic est réalisé afin de faire le point sur votre entreprise et vous **accompagner dans votre projet de développement**.

4 Etude du dossier

Votre demande est constituée puis présentée en comité pour **l'examen et l'attribution des aides**.

5 Décision & accompagnement

Vous êtes informé de la **décision et du montant de l'aide** accordée, puis **accompagné** dans la suite de vos démarches.